La Nouvelle de St-Mathieu

Année 2020, numéro 7 — Juillet

Soyez informé immédiatement quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

stmathieudharricana.com • 819 727-9557

Informations municipales

NOUVEAU SERVICE
Système d'alertes municipales

Inscrivez-vous dès maintenant

La Municipalité a mis en place un système d'alertes municipales. Ce service vous permettra d'être informés rapidement des alertes importantes concernant par exemple une route fermée, une problématique liée au déneigement ou à la collecte des ordures. Vous avez le choix de recevoir les alertes par téléphone, texto ou courriel.

Vous pouvez vous inscrire sur le site internet. Vous trouverez le bouton d'inscription sur la page d'accueil : https://stmathieudharricana.com/
Nous pouvons aussi vous aider à vous inscrire. Vous n'avez qu'à nous contacter au bureau municipal (819) 727-9557.

Réouverture partielle du bureau municipal

Depuis le 11 mai, le bureau municipal est ouvert au public. Nous vous demandons tout de même de privilégier les services par téléphone ou par courriel. De sorte, nous vous invitons à **limiter vos visites au bureau municipal**, à moins que cela soit absolument nécessaire (exemples : colis Postes Canada, signer et payer un permis de rénovation). Il est **simple et facile de recevoir tous les autres services à distance**. Si l'employé n'est pas en mesure de prendre votre appel immédiatement, **un seul message sur la boîte vocale** vous assure de recevoir une réponse rapide. Également, la boîte à lettres municipale permet le dépôt sécuritaire de documents.

Pour les visites essentielles, une personne à la fois est autorisée à l'accueil du bureau municipal et le paiement par carte est recommandé. Vous comprendrez que ces mesures visent à assurer la sécurité du personnel municipal. Nous vous remercions de votre collaboration.

Dans ce journal **Page**

Séance du conseil municipal 4
Infrastructure 4
Travaux construction-rénovation 5
Horaire de l'inspecteur 5
Sécurité incendie 6
Matières résiduelles 7
Règlement 205— feux & brûlage 8
SAAQ—annonce MRC 9
Articles à vendre Municipalité 10
Sondage «ça va bien aller» 12-13
Démarche Zéro Déchet 16
Babillard 17-18
Calendrier 20

Banque alimentaire en juin
28 juillet 2020

Le service de banque alimentaire est reconnu comme un service essentiel. Il sera donc maintenu. Lors de votre inscription, nous vous transmettrons les directives pour récupérer votre boîte de denrées.

- **Inscription obligatoire avant le 27 juillet**
- Distribution entre 15 h et 18 h au vestiaire de la patinoire 203 A, chemin Lanoix.

Pour information et inscription :
819-727-9557 poste 323 ou accueil@stmahtieudharricana.com

N'hésitez pas à vous inscrire, vous êtes les bienvenus !

Informations municipales

Résumé de la séance extraordinaire du conseil du 21 mai 2020

- Le conseil municipal autorise la directrice générale à engager des dépenses pour réaliser des travaux de scarifiage.
- Le conseil municipal appuie la demande d'un citoyen qui consiste à acquérir 5538 m^2 auprès du MERN à condition que le lot voisin conserve un accès à son terrain et que cet accès soit aménagé conformément aux règlements municipaux.

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2020

- Le conseil municipal adopte les comptes à payer pour le mois de mai, au montant de 132 791,82 $;
- Le conseil municipal autorise la directrice générale à engager des dépenses pour réaliser des travaux de débroussaillage de fossés au chemin Dupuis.
- Le conseil municipal annonce la procédure qui remplacera l'ouverture traditionnelle du registre des personnes habiles à voter voulant que le Règlement 245 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.
  L'ouverture du registre est remplacée par une consultation écrite de (15) quinze jours se terminera le 30 juin.
- Un avis de motion est donné pour modifier le Règlement de zonage 226.

Proposition d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil
Le mercredi 1er juillet 2020 à 20 h

Cette présentation de l'ordre du jour vise à rendre l'information plus accessible aux citoyens. La Municipalité ne s'engage d'aucune façon à se limiter à cette liste et pourra y apporter des modifications. L'ordre du jour officiel est adopté à l'ouverture de la séance. Il est donc sujet à changement jusqu'à ce moment. Cela étant dit, lors de la prochaine séance, les sujets suivants devraient figurer à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de juin
4. Correspondances
5. Administration
   - 5.1 Adoption des comptes à payer
   - 5.2 Covid-19
   - 5.3 Règlement 245 - Projet de réfection et de recouvrement des chemins du secteur Figuery
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Informations municipales

Séance du conseil municipal

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel 2020-004, le conseil est autorisé à siéger à huis clos pendant la durée de la pandémie. Les conseillers se réunissent donc par vidéoconférence. Par ailleurs, l'arrêté ministériel 2020-029 prévoit dorénavant que la Municipalité doit publier l'enregistrement audio ou vidéo des délibérations. De sorte, dès que les modifications seront apportées au site internet, vous pourrez prendre connaissance des enregistrements des séances ordinaires et extraordinaires en consultant le site internet de la municipalité dans la section La Municipalité / Conseil municipal / Procès-verbaux et enregistrements vidéo ou à l'adresse suivante : https://stmathieudharricana.com/la-municipalite/conseil-municipal/pv-et-enregistrements-video-1.

Pour toutes questions relatives aux sujets discutés au cours d'une de ces séances, nous vous invitons à contacter la directrice générale au (819) 727-9557 poste 323 ou à direction@stmathieudharricana.com.

Infrastructures municipales de plein air

La Municipalité vous invite à profiter des infrastructures de plein air tout en respectant les directives de la Santé publique.

Soyez conscients que les lieux publics seront utilisés par plusieurs personnes. Nous vous recommandons de toujours apporter une petite bouteille de solution hydroalcoolique pour vous désinfecter les mains après avoir utilisé les aires de jeux. Des panneaux sont installés dans les lieux publics pour vous rappeler les règles à suivre.

- Halte communautaire au chemin de la Pisciculture
- Jardin communautaire (inscription requise)
- Lac 4H
- Parc de la Pointe
- Pavillon d'interprétation de l'esker et prise d'eau
- Quais
- Terrain de baseball
- Terrain de basket et de tennis (sur la patinoire)
- Terrain de soccer

Puis-je fumer en forêt?

Les mégots de cigarette, les allumettes et autres articles de fumeur représentent une cause importante d'incendie de forêt, surtout lorsque la végétation est sèche. Si vous fumez en forêt, il est donc primordial de bien disposer de vos résidus. Du 1er avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé.

- Pour éviter tout risque, **ne fumez pas en marchant**. Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- Lorsque vous avez terminé, **éteignez votre mégot** en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche. Déposez-le dans un endroit prévu à cet effet.

Astuce de pro!
Ne fumez pas pendant vos déplacements en véhicules tout-terrain. Ce comportement est d'ailleurs proscrit par le Règlement sur la protection des forêts.

Informations municipales

Travaux de construction ou de rénovation

Vous avez des projets de construction ou de rénovation ? La Municipalité vous recommande de toujours débuter vos projets par une discussion avec l'inspecteur municipal. Celui-ci pourra vous informer des règlements en vigueur dans votre secteur.

Permis de construction ou de rénovation

Il est obligatoire d'obtenir un permis avant de commencer votre projet de construction ou de rénovation.

Nous vous conseillons de le prendre d'avance.

D'ailleurs, le permis est valide pour une année. Dans la plupart des cas, il est renouvelable.

Pour délivrer le permis, nous vous demanderons des informations telles que :

- Qui exécutera les travaux
- Une description des travaux avec un plan (s'il s'agit de travaux extérieurs)
- Les matériaux utilisés
- Le coût prévu
- La date approximative de réalisation des travaux.

Le formulaire de permis est disponible au bureau municipal et sur le site web à la section JE SUIS CITOYEN-FORMULAIRES ET PERMIS.

Le permis vous garantit que vos travaux sont conformes à la règlementation municipale, provinciale et fédérale.

Surtout, cela permet de s'assurer COLLECTIVEMENT que le développement de VOTRE municipalité se réalise en harmonie et en conformité avec les orientations d'aménagement et de développement du territoire (sur lesquelles vous avez pu et pouvez toujours vous prononcer).

Avec un permis, vous évitez les problèmes, par exemple, lors de la vente de votre propriété. Sachez qu'il y a eu des cas où un bâtiment de plusieurs milliers de dollars a dû être démoli, lors de la vente de la propriété, parce qu'il avait été construit au mauvais endroit !!!

En conclusion, c'est votre devoir de vous informer À L'AVANCE !

- Horaire de l'inspecteur -

Prenez note que mon horaire a été modifié, je serais présent les mardis, mercredis et jeudis de 15 h à 17 h 30.

Joël Lirette, Inspecteur

INFO-AIDANT
1 855 852-7784
ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES

-Sécurité Incendie—Passer l'été... bien protégé

Nous voici en plein cœur de l'été. Quoi de plus agréable que de profiter de la douceur du temps pour jouer dehors, dans la piscine, faire du camping et autres activités estivales. Comme prudence est mère de sûreté, c'est en étant prudent qu'on évite tout danger. Voici donc quelques conseils de sécurité entourant ces petits plaisirs de l'été.

L'**utilisation du barbecue** : Utiliser des ustensiles à long manche. Assurez-vous de la stabilité de l'appareil, un barbecue qui bascule, ça gâche un repas ! Ne l'adossez pas à une structure ou à un mur inflammable (60 cm de dégagement) lors de son utilisation. **N'entrez surtout pas l'appareil à l'intérieur**. Ne l'approchez pas non plus de la porte-fenêtre. Une intoxication au monoxyde de carbone est insidieuse et mortelle. Et si par mégarde le feu prend dans le barbecue, fermez le couvercle et l'alimentation en gaz. Certains préfèrent les barbecues au charbon de bois. Utilisez toujours un allume-feu spécifiquement conçu pour ce type d'appareil. JAMAIS D'ESSENCE ! Et n'ajoutez jamais d'allume-feu liquide sur des briquettes chaudes. Les feux d'artifice, gardez-les pour plus tard !

La piscine : Elle représente un élément appréciable de confort durant les chaudes journées d'été. Saviez-vous que les produits d'entretien peuvent être dangereux? Ils sont constitués de produits à base de chlore. Ces produits chimiques peuvent réagir et provoquer un phénomène de combustion spontanée s'ils entrent en contact avec des matières organiques comme les pluies acides, la sueur, etc. Ils peuvent aussi interagir avec d'autres produits comme l'essence, l'huile à moteur, la térébenthine, l'acétylène et autres. Alors, soyez prudents lors de l'entreposage de ces produits : d'abord, suivez bien les recommandations du fabricant, ensuite gardez-les à l'extérieur du domicile, au sec et dans un endroit bien ventilé. Éloignez-les de toute source de chaleur et surtout, gardez-les à bonne distance des autres produits entreposés chez vous. Et si les contenants sont percés ou endommagés, il vaut mieux disposer du produit de façon adéquate et sécuritaire.

Les feux d'artifice : Les pièces pyrotechniques représentent une façon agréable d'illuminer ces soirées passées en famille. Les enfants surtout apprécient ce genre de spectacle. Qu'il est agréable de voir le bonheur et la joie illuminer leur visage! Avant d'utiliser des feux d'artifice de type familial, consultez votre municipalité. Là encore, la réglementation en interdit peut-être l'usage. Si oui, vérifiez que vous répondez aux conditions d'utilisation (par exemple, avez-vous un espace suffisant pour utiliser ces feux). Lisez bien les instructions du fabricant pour chaque feu d'artifice, car elles diffèrent d'un type à l'autre. Allumez les feux, un à la fois. Ne laissez jamais de feux d'artifice à de jeunes enfants. Gardez toujours de l'eau à portée de la main. Allumez-les toujours à une bonne distance des spectateurs et de tout bâtiment ou matériau combustible. NE TENTEZ PAS d'allumer de nouveau un feu qui s'est éteint. Et si cela vous est possible, faites donc appel à un expert!

Les feux de Bengale : Vous connaissez ces feux utilisés lors des anniversaires ? Ils ne sont pas aussi inoffensifs qu'on le croit. On ne devrait jamais mettre dans les mains d'un enfant ce type de feux : ils représentent un risque important pour les vêtements ou d'autres matières inflammables. Et savez-vous que la température des feux de Bengale peut atteindre 1 200 degrés Fahrenheit ? Sérieuses brûlures en vue !

Soyez prudents ! Et, passez d'agréables soirées !

Informations municipales

Matières résiduelles

Selon l'ENTENTE avec la Ville d'Amos (Écocentre) et Envirobi:

Chaque citoyen peut disposer, **sans frais,** jusqu'à **2 tonnes** de matériaux de toutes sortes. Il suffit de fournir une preuve de résidence lors de votre visite à l'Écocentre ou **chez Envirobi.**

L'excédent vous sera facturé par la Municipalité.

Écocentre

5311, route 395 Nord, Amos- (819) 732-8543

Notre horaire a été modifié suite au déconfinement les heures sont : du lundi au mercredi de 8 h à 17 h
jeudi, vendredi 8h à 20 h
samedi 8h à 17h / dimanche fermé

Directive concernant l'entretien des chemins (été ou hiver)

Veuillez prendre note que, pendant l'exécution de leur travail, nos opérateurs de machinerie ne sont pas autorisés à s'arrêter pour discuter avec les citoyens lorsque ceux-ci les interpellent.

Il s'agit d'une question de sécurité publique.

Si vous avez des commentaires à émettre, nous vous demandons plutôt de vous adresser au bureau municipal.

Merci de votre collaboration !

Anne-Renée Jacob
Directrice générale

-Sécurité nautique-

Quelques règles avant de partir sur l'eau

- Inspectez votre embarcation
- Vérifier les conditions météorologiques
- Gilets de sauvetage pour tous
- Carburant: vérifiez votre réservoir et rappelez-vous ceci: 1/3 pour partir, 1/3 pour revenir et 1/3 en réserve
- Tenez compte des autres et soyez courtois

La SADC Harricana est un partenaire incontournable pour la réalisation de vos projets d'affaires!

SADC
Société d'aide au développement des collectivités
HARRICANA

Elle vous aide à :

Démarrer ou acquérir une entreprise
Moderniser des équipements
Acheter ou rénover un bâtiment
Développer de nouveaux marchés
Financer un fonds de roulement

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!
SADC Harricana
T. 819 732-8311—sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

FONDS D'INVESTISSEMENT
Prêt aux entreprises jusqu'à 300 000 $

STRATÉGIE JEUNESSE
Prêt personnel pour les entrepreneurs âgés de 15 à 39 ans, 5 000 $ à 25 000 $

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
Service-conseil et assistance en gestion, réseautage, formation et coaching

Feux extérieurs et brûlage– Règlement 205

Afin de prévenir les incendies, la Municipalité a adopté en 2011 un règlement concernant les feux extérieurs et les brûlages dont voici un résumé.

Il existe 6 types de feux en plein air:

1) Le feu de camp

Le feu de camp est un feu en pleine air dont la taille ne dépasse pas un mètre de largeur par un mètre de hauteur (1m X 1m X 1m). Il est alimenté dans le but de cuire des aliments, de procurer une source de chaleur ou à des fins récréatives. **Dans le périmètre urbain,** le feu doit être fait dans un foyer extérieur ayant un cadre manufacturé, incombustible, fermé et équipé d'une cheminée et/ ou d'un pare-étincelle. **Ailleurs sur le territoire,** le feu peut être entouré d'une structure incombustible (béton, brique, métal, pierre) sur au moins trois (3) côtés et d'une hauteur de 30 centimètres. **Aucun permis n'est requis pour le feu de camp.**

2) Le feu de joie

Le feu de joie est allumé sur un terrain privé ou public et tenu dans le cadre d'une activité spécifique. Il se démarque par sa taille ou par le nombre de personnes qui assistent à l'évènement. Pour allumer un feu de joie, **une autorisation de la Municipalité est nécessaire.**

3) Le brûlage domestique

Le brûlage domestique vise à détruire un amas de résidus ou de matières ligneuses à la suite d'un nettoyage de terrain résidentiel. Pour procéder à un brûlage domestique, **un permis émit par la Municipalité est requis.**

4) Le brûlage industriel

Pour procéder à un brûlage industriel, vous devez **obtenir un permis de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)** et en informer la Municipalité.

5) Le feu d'herbe sèche

Ce type de feu est **INTERDIT** sur le territoire de la Municipalité.

6) Le brûlage de bâtiment ou de matériaux de construction

Il est **INTERDIT** de procéder au brûlage d'un bâtiment ou de matériaux provenant de la démolition, construction ou de rénovation d'un bâtiment, sur le territoire de la Municipalité.

DANS TOUT LES CAS… vous devez respecter les règles suivantes:

Avant d'allumer, vous devez valider les conditions climatiques auprès de la SOPFEU en visitant le www.sopfeu.ca ou en téléphonant au (819)-824-4100.

Lorsque l'indice est…

Bas: Il s'agit du meilleur temps pour procéder au feu en plein air.

Modéré: Le feu est possible sous surveillance étroite.

Élevé: Le feu n'est pas recommandé. Il est facile d'en perdre le contrôle et un incendie peut se propager rapidement. **Les permis émis sont révoqués.**

Extrême: Le feu est à proscrire. Dans ces conditions, la propagation d'un incendie peut atteindre plusieurs mètres à la minute. **Les permis émis sont révoqués.**

Il est interdit de faire brûler des matières à base de caoutchouc, de plastique ou d'origine pétrolière, des ordures, des produits dangereux (peintures, huiles, solvants), des accélérant, des produits toxiques ou polluants , des produits prohibés par les lois provinciales et fédérales.

Une distance de dégagement de trois (3) mètres doit être maintenue de tout contenant (bouteille ou réservoir) de gaz inflammables.

La fumée ne doit pas importuner le voisinage.

Une personne responsable doit demeurer constamment à proximité du feu et en garder le contrôle.

Les équipements pour combattre un incendie, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs, pelles doivent être accessibles.

Assurez-vous que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux.

Pour obtenir un permis, veuillez-vous présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture. Il n'y a aucun coût pour l'obtention d'un permis de brûlage. La période de validité d'un permis est variable. En aucun cas, l'émission d'un permis ne peut engager la responsabilité de la Municipalité pour tout préjudice pouvant résulter d'un feu en plein air. Toute personne qui contrevient aux dispositions énoncées au règlement commet une infraction et est passible d'une amende plus les frais.

Merci de votre collaboration et bon été !

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La MRC d'Abitibi lègue son rôle de mandataire SAAQ

AMOS, LE 16 JUIN 2020 – La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi annonce qu'elle confie son rôle de mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au Centre local d'emploi et bureau de Services Québec d'Amos.

Au terme d'une longue réflexion et après plus de 40 ans de gestion, la MRC d'Abitibi lègue son rôle à un nouveau mandataire qui saura maintenir un service de qualité, répondant aux besoins de sa clientèle grandissante : *« Cela fait déjà quelques années que la MRC est consciente que certains besoins sont à combler, notamment en matière d'infrastructure et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous croyons qu'un nouveau point de service permettra d'assurer la pérennité et la qualité des services offerts »* exprime Sébastien D'Astous, préfet de la MRC d'Abitibi.

Comme la MRC souhaite maintenir le service à la population durant cette transition, **le bureau actuel du 61, 2e Avenue Est à Amos demeure ouvert sur rendez-vous jusqu'au 18 juin prochain**. Ensuite, dès le 22 juin, les citoyens devront se déplacer au Centre local d'emploi et bureau de Services Québec d'Amos, situé au 262, 1re Avenue Est à Amos.

Trois employées travaillent à temps partiel et temps plein pour ce service. Ceci dit, deux d'entre-elles poursuivent une collaboration avec le nouveau mandataire, alors qu'une prendra sa retraite. La MRC d'Abitibi souhaite donc souligner leur engagement et dévouement ayant permis d'offrir un service de qualité aux citoyens du territoire, ainsi que remercier la population de sa confiance accordée durant les quarante dernières années.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et d'un territoire non organisé (TNO), regroupant près de 25 000 habitants. Selon l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC dont le territoire comprend un TNO est présumée être, à moins que le contexte ne s'y oppose, une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec à l'égard de ce territoire.

Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental et avec un souci d'efficacité et d'efficience.

– 30 –

Source : Jenny-Lee Falardeau
Agente de communications
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 210
jennylee.falardeau@mrcabitibi.qc.ca

À VENDRE par la Municipalité
Faites une offre!

Les articles sont vendus tels quels. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute ni aucune autre des offres reçues. Pour les personnes intéressées, veuillez déposer votre offre dans une enveloppe cachetée au bureau municipal **avant le jeudi 30 juillet , à 17 h 30**.

En personne au 203, chemin Lanoix à St-Mathieu-d'Harricana

Information: 819-727-9557 poste 323 ou accueil@stamathieudharricana.com

Chaises de bureau
Aux choix—Faites une offre! Vendues telles quelles

1. Chaise Mauve ajustable pour le travail

2. Chaise Lilas avec appuie bras

3. 2 Chaises noires ajustables

Vendu séparément

4. Chaise d'entrée

5. Chaise rouge

Feu de camp VS Brûlage domestique

Plusieurs citoyens nous questionnent au sujet des feux extérieurs. Pour votre information, la Municipalité fait une distinction entre un feu de camp et un brûlage domestique.

Feu de camp : Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis de brûlage émis par la Municipalité pour faire un feu de camp. Un feu de camp ne doit pas dépasser la taille suivante : 1 mètre de large x 1 mètre de profond x 1 mètre de haut. Le but du feu de camp est de cuire des aliments, apporter une source de chaleur ou est simplement récréatif. Pour faire un feu de camp, « Respecter les consignes qui se trouvent sur le site internet de la SOPFEU et qui concernent les feux à ciel ouvert et les risques d'incendie de votre secteur »

Brûlage domestique : Il vise à détruire un amas de branches à la suite d'un nettoyage de votre terrain. Ses dimensions sont plus importantes qu'un feu de camp. De ce fait, il vous faut une permission de la Municipalité pour effectuer un brûlage domestique.

En période de Covid-19, même si la SOPFEU permet, sous certaines conditions, de faire des feux à ciel ouvert, cela ne signifie pas que les brûlages domestiques sont autorisés pour autant. Si la SOPFEU permet de faire des feux à ciel ouvert, vous pouvez faire un feu de camp. Par ailleurs, la SOPFEU a demandé aux Municipalités de ne pas émettre de permis pour les brûlages domestiques en période de COVID afin de s'assurer que son personnel soit mobilisé aux services essentiels plutôt qu'à éteindre des brûlages domestiques dont on a perdu le contrôle, ce qui arrive fréquemment. La Municipalité respecte cette demande de la SOPFEU. La décision d'émettre à nouveau des permis de brûlage domestiques sera réévaluée après la canicule de juillet lorsque les risques d'incendie seront moins élevés.

Merci de votre collaboration.

Pavillon d'interprétation de l'esker

Prise d'eau publique

Les installations offrent la possibilité de recueillir de l'eau d'esker provenant de la source Périgny, à même une prise d'eau qui coule en continu. Une bonne manière de réduire notre empreinte écologique pendant la saison estivale.

L'aménagement permet aussi de faire une halte, de remplir vos bouteilles d'eau à même **la prise d'eau publique** et de faire un pique-nique en famille ou entre amis. Il s'agit d'un lieu de rencontre communautaire réalisé grâce au soutien d'Eska, du CLD Abitibi et de la MRC d'Abitibi.

Le site, est accessible à tous gratuitement du **15 mai au 15 octobre**.

Il se situe à 6 kilomètres du village, en empruntant le chemin Lanoix jusqu'au chemin des Sablières.

St-Mathieu EN DÉVELOPPEMENT...

Ce qu'il faut pour dire « Ça va bien aller »

Mise en contexte
La crise sanitaire actuelle fait réfléchir beaucoup de monde concernant notre capacité à assurer les besoins essentiels et commodités à proximité de notre milieu de vie. Bien que les chaînes d'approvisionnements aient été maintenues jusqu'alors, il est devenu de plus en plus complexe, par exemple, d'aller chercher de la nourriture lors des dernières semaines. Nous sommes heureux de constater que les banques alimentaires ont mis les bouchées doubles, que les épiceries et pharmacies et autres commerces ont bâti des services de livraison, etc. Dans le but d'initier la mise à jour de notre Politique Familiale et des aînés, le présent sondage regarde précisément notre village et nos moyens d'action pour se soutenir, en de telles circonstances.

Moyens de répondre à ce sondage.
Utilisez le lien ci-contre : https://fr.surveymonkey.com/r/LWQ7XZK
OU
Utiliser la page du journal et la déposer dans la boite aux lettres de la municipalité.

Peu importe votre âge, vous êtes invité à répondre au sondage. Il est possible de remplir un nouveau questionnaire par individu dans la maisonnée.

Quel est votre âge ?
☐12 ans et moins
☐ 13 à 18 ans
☐ 19 à 30 ans
☐ 31 à 45 ans
☐ 46 à 60 ans
☐ 61 à 75 ans
☐ 76 et plus

☐ Homme ou ☒ femme ?

Est-ce que vous avez utilisé les services maintenus par la municipalité ?
Distribution d'eau, banque alimentaire… ?
☐ Non, je ne le fais jamais
☐ Non, je me suis abstenu compte tenu des circonstances
☐ Oui, comme toujours
☐ Oui, pour la première fois

Est qu'un nouveau service aurait pu être mis sur pied, selon vous ?
_____
_____

St-Mathieu
EN DÉVELOPPEMENT...

Est-ce que des démarches citoyennes ou municipales pourraient nous aider à augmenter la qualité de vie dans ce genre de période ? Par exemple, transformation de nourriture, point de distribution, information, réseautage…

_____

_____

Est-ce que vous avez un projet personnel qui est né de la situation vécue, par exemple l'élaboration d'un potager ?
☐ Non ☐ Oui ! Je vais faire… _____

Si oui, est-ce que ce projet pourrait être encore mieux s'il était mis en commun avec d'autres citoyens ?

_____

_____

Avez-vous vécu une situation économique ou sociale difficile, qui vous a fait sentir vulnérable et à laquelle un type de service municipal réalisable pourrait palier ?
☐ Non ☐ Oui _____

Durant cette crise, est-ce que des valeurs communautaires (exemple: résilience, autonomie, entraide…) ont pris du sens à vos yeux ?
☐ Résilience ☐ Autonomie locale ☐ Entraide Autre(s) : _____

En lien avec le sujet traité, avez-vous des commentaires ou suggestions à ajouter ? Si vous vous sentez disposé(e)s à réfléchir à des solutions ou des projets qui nous permette une évolution positive en tant que communauté, laissez vos coordonnées sur une base volontaire à l'agente de développement.

_____

_____

_____

Merci beaucoup pour votre participation à ce sondage.

St-Mathieu EN DÉVELOPPEMENT...

Un projet pour tous !

Le Grand livre de St-Mathieu-d'Harricana

Grâce à une initiative citoyenne, vous êtes invité à laisser votre empreinte dans un livre collectif, où chaque participant aura sa page pour exprimer… ses désirs, son vécu, ses réflexions en étant un citoyen actuel de St-Mathieu-d'Harricana. Cette expression peut être un texte sous toutes ses formes et même un dessin. Nous traversons ensemble une période qui amène son lot de réflexions et de changements, et nous nous donnons la chance d'imprimer cette grande conversation de village.

Si le format de votre travail le permet (pour un texte numérique), envoyez-le à l'adresse courriel suivante : adl@stmathieudharricana.com

Si votre expression nécessite une numérisation, nous pourrons vous rendre ce service à la municipalité, car nous avons les équipements nécessaires de qualité.

N.B. Si vous avez une idée d'un titre pour ce livre, soumettez là. Nous pourrons faire un sondage pour en décider !

La date limite pour la production de votre page est le 15 juillet 2020. Vous pouvez décider de faire une page familiale ou encore en utiliser une par personne, de tous les âges. Il est également possible de s'exprimer à titre de comité.

Nous souhaitons de nombreuses participations, et l'expression assumée de ce qui vous habite. Nous vous invitons à signer votre page..

Amicalement et eau-dacieusement,

Bernard Lessard, citoyen actif accompagné par Laurane Gagnon, agente de développement

Je désire sonder les parents et les élèves des écoles primaires de Saint-Mathieu-d'Harricana et de La Motte pour connaître leur intérêt face à la possibilité d'avoir un camp de jour pour la saison estivale 2020.

J'ai approché l'agente de développement de la municipalité de Saint-Mathieu en ce sens. Pour procéder à la demande d'ouverture d'un camp de jour, il faut au préalable, savoir s'il y a un intérêt de la part de la population.

Je suis consciente que ce sondage arrive un peu tard, mais j'espère grandement pouvoir réaliser le projet!

Une maman de Saint-Mathieu!

Invitation ! À répondre au sondage sur les camps de jour !!

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=y1WfzKEo_kKUf6WjmaHdtuTzF-4YhQlKu8qAeMmth9pUQTVUVzEwNFRTTUZWTDlJV0VMWFlLRFZBUS4u

Défi Santé

Jardiner, c'est du sport!

Le jardin est un peu comme un gym à ciel ouvert. On y trouve tout ce qu'il nous faut comme exercices. Ça peut donc devenir une excellente façon de s'activer et de dépenser de l'énergie. Et c'est gratuit!

- Tailler les haies ainsi que racler et ramasser les feuilles fait travailler son endurance musculaire, surtout celle du haut de son corps;
- Retourner du compost, creuser des trous, pelleter de la terre et du gravier, transporter des roches et du bois... ça fait gagner de la force musculaire, travailler les abdominaux et dépenser de l'énergie;
- Troquer sa tondeuse électrique contre une tondeuse manuelle, c'est s'offrir une séance de cardio tout en travaillant ses jambes, ses épaules et ses pectoraux;

Planter des végétaux et désherber sont 2 activités qui permettent d'accroître la flexibilité. Changer souvent de position (accroupi avec un genou au sol, assis les jambes croisées, agenouillé, etc.) permet d'alterner les muscles qui travaillent et d'éviter les courbatures.

Une belle dépense d'énergie

En fonction de leur niveau d'intensité, on doit pratiquer ces exercices plus ou moins longtemps.

Par exemple, il faut s'adonner un minimum de 60 minutes aux travaux légers, comme semer ou arroser le jardin, ou encore faire les boîtes à fleurs, pour en retirer des bienfaits.

Quant aux travaux plus intenses, comme ramasser les feuilles, labourer le potager ou tondre le gazon avec une tondeuse manuelle, il faut calculer un minimum de 30 minutes.

Cette dépense d'énergie est souvent sous-estimée, mais elle n'a rien à envier à un réel entraînement sportif.

Le saviez-vous*?

- Tondre la pelouse 1 heure = faire du ski alpin 1 heure;
- Bêcher 1 heure = faire du crawl 1 heure;
- Sarcler 2 heures = faire du jogging à 10 km/h 1 heure;
- Planter à la main 1 heure = jouer du tennis de table 1 heure.

On pourrait aussi comparer le jardinage à d'autres activités physiques.

- Tailler des arbustes ou des arbres avec un appareil électrique est l'équivalent d'une marche modérée;
- Ratisser la terre et planter des graines s'apparente à une paisible balade à vélo;
- Ramasser et transporter des branches équivaut à jouer au baseball.

Pour éviter les mauvaises surprises!

N'oubliez pas

- de vous échauffer graduellement pour éviter les blessures et les courbatures;
- de vous hydrater régulièrement, surtout dans les grandes chaleurs;
- d'appliquer sur votre peau une crème solaire avec un FPS d'au moins 15 et de porter un chapeau à large bord pour vous protéger du soleil.

* Source: Institut de recherche du bien-être de la médecine et du sport santé

zéro déchet

Astuces pour la saison estivale

Le marc de café
un anti-moustique écologique
bon marché

Pour vous débarrasser des moustiques de manière écologique et jouir de l'extérieur. Voici comment faire un anti-moustique bon marché, très simple et économique, il s'agit tout simplement d'utiliser le marc de café.

Instructions:

- Mettez le marc de café sur un plat couvert de papier aluminium et laissez sécher complètement;
- Une fois sec, mettez le marc de café dans un bol en verre;
- À l'aide d'une allumette, faites-le brûler progressivement, la fumée produite va éloigner les moustiques.

Le marc de café est aussi très efficace contre les insectes qui attaquent vos plantes dans votre jardin. Il agit comme un répulsif contre les escargots, les limaces et les fourmis.

L'herbicyclage
c'est laisser le gazon sur la pelouse après la tonte.

Il est aussi possible de « tondre » vos feuilles mortes et de les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne. C'est ce qu'on appelle le feuillicyclage.

Les feuilles déchiquetées au fur et à mesure qu'elles tombent fourniront alors à votre sol et à vos plantes une partie des éléments minéraux dont ils auront besoin pour traverser l'hiver.

Vous risquez donc d'avoir un gazon plus vert que celui de votre voisin, sans effort. L'essaierez-vous?

L'herbicyclage et le feuillicyclage présentent plusieurs aspects bénéfiques :

Quels sont les avantages

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport, et ainsi de votre empreinte écologique

Petites Annonces

Saviez-vous que...

Au 100 chemin Gagnon à St-Mathieu-d'Harricana, des poules pondent généreusement leurs œufs?

Montez la côte, lisez les instructions sur la porte d'entrée. Servez-vous en déposant le montant indiqué dans le «p'tit cochon».

C'est aussi simple que ça !

Gilles Gagnon

Marina Harricana Aventures

Est à la recherche d'un pompiste pour les bateaux pour l'été . L'horaire de travail et du jeudi au dimanche.

Si ça vous intéresse appeler au Sam's Grill au

819-443-1213

À Vendre

Par la Municipalité

Information à la page 10

Dans un but de valorisation des déchets

J'offre la **collecte gratuite** à domicile de vos **métaux** et ferrailles:

- Fer, aluminium, etc.
- BBQ/ Électros
- VTT/ Motoneige
- Tôle/ Pièces d'auto

Texter au 819-727-2700,ou appeler

Sébastien Morand

Fabrique de St-Mathieu

Voici les dates choisies par le comité du cimetière pour les mises en terre :

25 juillet et 5 septembre.

Il est très important de communiquer avec le président du cimetière, monsieur Raymond Desrosiers au numéro 819 732-8480 afin de prendre un rendez-vous pour une mise en terre.

Raymond Desrosiers,

Président du cimetière

Babillard

Petit guide PAUSE pour la famille

8 ASTUCES
POUR MIEUX GÉRER LES ÉCRANS

PAUSE

Identifiez ensemble les astuces qui sont les plus pertinentes pour votre famille.

01 Évaluez votre temps en ligne.

Utilisez la fonctionnalité « temps d'écran » sur vos cellulaire et tablette, ou téléchargez une application comme SPACE. Puis, fixez-vous des objectifs d'utilisation (excluant la musique).

02 Ayez une utilisation plus consciente.

Avant d'utiliser un appareil, demandez-vous pourquoi vous le faites (juste par ennui?) et pour combien de temps (respectez le temps prévu). Et n'utilisez qu'un seul appareil à la fois!

03 Privilégiez du contenu de qualité.

Qu'il soit éducatif, divertissant ou rassembleur, vous allez en ressortir plus riche de connaissances ou tout simplement plus heureux.

04 Faites le ménage des comptes de réseaux sociaux que vous suivez.

Gardez ceux qui vous inspirent, qui sont positifs et en phase avec vos valeurs. C'est bon pour le moral!

05 Éteignez les écrans au moins une heure avant le coucher.

Et déposez vos appareils loin du lit pour la nuit, idéalement hors des chambres. Meilleur sommeil garanti!

06 Prenez vos repas en famille sans écran.

Un moment pour parler, rigoler et s'assurer que tous vont bien. Déposez les téléphones dans un panier pour être moins tentés.

07 Planifiez des activités sans écran ensemble.

Allez marcher ou faites du sport, jouez à un jeu de société, cuisinez, bricolez ou même jardinez... Peu importe, et pas nécessaire d'avoir toujours le clan au complet!

08 Soyez attentif aux autres, quand vous êtes en leur présence.

Et pour y arriver, posez vos écrans, histoire d'avoir une connexion de qualité.

Comme parent, rappelez-vous que vos enfants vous regardent et que vos habitudes influencent les leurs. Soyez un modèle positif en utilisant les écrans de façon équilibrée, à des moments appropriés.

Vous voulez aller plus loin? Remplissez votre PLAN DE FAMILLE PAUSE.

Pausetonécran.com

© Capsana 2020

Petit guide PAUSE pour la famille

PLAN DE FAMILLE PAUSE

Une entente d'utilisation des écrans parent-ado

PAUSE

Pourquoi un plan?

En tout temps, pandémie ou pas, il est **important d'établir certaines règles d'utilisation des écrans** afin de garder le contrôle des activités en ligne et de favoriser le bien-être de la famille, tout en profitant des avantages d'Internet. Et en incluant ces règles dans un plan élaboré conjointement, meilleures sont les chances qu'elles soient respectées!

C'est simple...

- Commencez par avoir une conversation franche mais respectueuse entre parents et enfants. C'est l'occasion pour chacun d'exprimer ses besoins, mécontentements et attentes en lien avec les écrans.
- Établissez des objectifs réalistes.
- Faites un bilan après une semaine et réajustez le tir si nécessaire. C'est VOTRE plan : faites-le évoluer!

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Faites équipe pour remplir les éléments d'engagement suivants liés à l'utilisation des écrans.

TEMPS

Nous limitons notre temps d'écran pour les loisirs* à :

◯ _____ heure (s) / jour pendant les **jours de travail ou d'école**

◯ _____ heure (s) / jour pendant les **jours de congé**

** Le « temps d'écran pour les loisirs » exclut le temps passé en ligne pour le travail, les études et les obligations familiales.*

ENSEMBLE

Nous nous engageons à ne pas utiliser d'écran (et à désactiver les notifications!) lorsque nous :

◯ prenons nos repas ensemble (à la maison et à l'extérieur);

◯ pratiquons une activité physique ou faisons une sortie en famille;

◯ parlons avec un autre membre de la famille;

◯ autres : _____

SOMMEIL

◯ Nous éteignons nos écrans au moins _____ minutes / heure(s) avant de nous coucher.

◯ Nous déposons nos appareils hors de la chambre durant la nuit.

ZONES

Dans la maison, les « zones sans écran » sont:

◯ la chambre pendant la nuit;

◯ la salle à manger pendant les repas;

◯ la salle de bain (en tout temps!);

◯ la voiture (pas seulement pour le conducteur);

◯ autres : _____

Le respect de ce plan pendant _____ entraînera la récompense suivante pour la famille 😊 :

_____

Nous confirmons avoir bien lu cette entente et en accepter les clauses.

⟶ Signez ou prenez un *selfie* pour rendre ça officiel!

_____ _____ _____ _____ _____

Pausetonécran.com

© Capsana 2020

Année 2020, numéro 7, Juillet

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

203 chemin Lanoix
St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0
Téléphone : (819) 727-9557
Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13h 30 à 17 h 30
Courriel: accueil@stmathieudharricana.com
Site internet: www.stmathieudharricana.com

Évènements Juillet

1er juillet Bureau fermé	Fête Nationale
28 Juillet Vestiaire de la patinoire	Banque alimentaire 15 h à 18 h Inscription avant le 6 avril

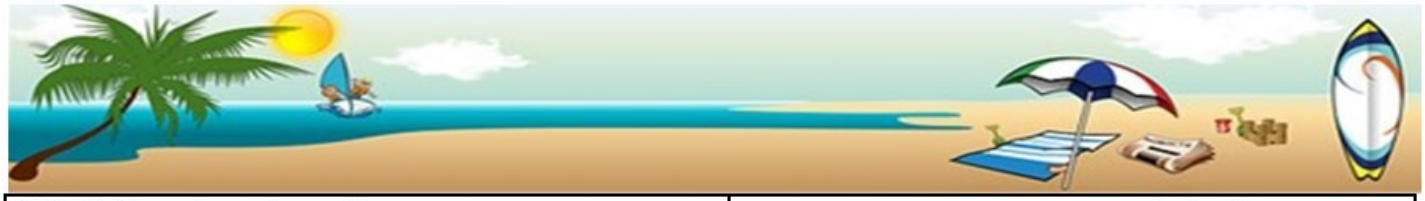

Distribution des caisses d'eau
MARDI de 16 h à 18 h
MERCREDI de 16 h à 18 h

Séance du conseil municipal à huit clos
Au sous-sol de l'église à 20 h

Juillet 2020

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Bureau Fermé1er juillet Fête du Canada			1 à huit clos	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20 **Date limite Achat**	21	22	23	24	25
26	27	28 **Banque alimentaire**	29	30	31	